

Nomination imminente d'un PRAG ou d'un PRCE au CSAM de l'ESR ? Communiqué du SAGES (04/2025)

Nous venons d'apprendre que :

_ sous la pression du SAGES (1 et 2) , le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche aurait averti les syndicats représentés au Comité social d'administration ministériel (CSAM) de l'ESR d'un risque concernant l'absence d' « ESAS » (3) à la prochaine réunion de ce comité devant se prononcer sur la réforme du décret relatif aux obligations de service des PRAG et des PRCE (4), faute de représentant PRAG ou PRCE à ce comité.

_ les syndicats ayant un ou des élus à ce CSAM auraient convenu entre eux que les élus enseignants-chercheurs se désisteraient pour permettre la présence d'au moins un représentant PRAG ou PRCE d'ici juin 2025, sachant que toute façon, il ne se permettrait pas pour autant d'y défendre les revendications du SAGES pour les PRAG et les PRCE.



<https://le-sages.org>



<https://chng.it/LJF8YfzdJR>

- (1) https://le-sages.org/Elections_pro2022/Demo_tableau_listes.pdf
- (2) https://le-sages.org/documents2/Lettre_MESR_GT_RH_revoyure_LPR.pdf
- (3) <https://prag-prce.blogspot.com/2022/05/esas-enseignants-du-second-degre.html>
- (4) Communiqué du SAGES à propos des dernières propositions connues à ce jour du MESR https://le-sages.org/documents/Communique_sommaire_projet_reforme_93_461_hors_activite_recherche.pdf